



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 20 septembre 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	30

Date de la convocation
12 septembre 2018

Date d'affichage
12 septembre 2018

Objet de la délibération
*Direction de l'urbanisme –
Cession à la communauté de
communes de l'hôtel de la
fontaine (section AT n°68)*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre deux mille dix-huit, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Quiétude, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, BOUBEKER Patrick, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, CREMADES Laurence, LAUNAY Michel, ROYET Pierre, GRISOLLE René, MAIRESSE Aude.

Procurations :

ZUCK Bernard donne procuration à RE Daniel,
BESSET Monique donne procuration à PICOT Joël,
SOLDANO Florence donne procuration à LAUNAY Michel,
LUNGERI Carine donne procuration à ROYET Pierre.

Absents :

LACOURTE Gérard,
MAESTRACCI Sylvie,
MANDON-BONHOMME Céline.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La communauté de communes de la Vallée du Gapeau (CCVG) souhaite transférer l'office du tourisme situé actuellement dans une des tours du château, ces locaux ne correspondant plus au développement de leur activité.

Elle est intéressée par le bien immobilier situé 3 place générale de Gaulle et cadastré section AT n° 68 appartenant à la commune de Sollies-Pont.

Il est constitué d'un bâtiment d'une surface utile d'environ 412 m² répartis sur quatre niveaux.

Cet ancien hôtel sert de lieu de stockage et accueille occasionnellement des associations et des expositions.

La CCVG a confié une étude au conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE) afin de confirmer la faisabilité de ce transfert.

L'article L. 3112-2 du code général de la propriété des personnes publiques prévoit que les biens des personnes publiques, qui relèvent de leur domaine public, peuvent être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public.

Ainsi, il est proposé de céder ce bien, sous réserve que le CAUE confirme la faisabilité de l'opération, pour un montant de 309 000 euros correspondant à la valeur vénale estimée par les Domaines, à la CCVG afin d'y transférer l'office de tourisme.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2241-1 ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 3112-2 ;

VU l'avis de France Domaine émis le 18 juillet 2018 ;

CONSIDERANT que la CCVG cherche un nouveau local pour y transférer l'office de tourisme ;

CONSIDERANT que la commune est propriétaire d'un bâtiment au cœur du centre ancien ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **AUTORISE** monsieur le maire à céder à la CCVG le bâtiment situé sur la parcelle cadastrée section AT n° 68 pour un montant de trois cent neuf mille euros (309 000 €).

- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tout document relatif à cette cession.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

25 SEP. 2018

28 SEP. 2018



N° 7300-SD
(mars 2016)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
Pôle Métiers
Service des Domaines - Évaluations
Adresse : Place Besagne
CS 91409
83056 TOULON CEDEX
Téléphone : 04.94.03.81.35
Fax : 04.94.03.81.86

Le 18/07/2018

*Le Directeur Départemental des Finances
Publiques du Var*

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Marion MATHLOUTHI
Téléphone : 04.94.03.81.41
Courriel : marion.mathlouthi@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. : 2018-130V0799

à
COMMUNE DE SOLLIÈS-PONT
26 avenue du 6° RTS
83210 Solliès-Pont

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : Maison de village
ADRESSE DU BIEN : 3 place général de Gaulle, 83210 Solliès-Pont
Valeur vénale : 309 000 €

- 1 - Service consultant : COMMUNE DE SOLLIÈS-PONT
Affaire suivie par : F. MIBLO
- 2 - Date de consultation : 26/06/18
Date de visite : 9/07/18
Date de constitution du dossier « en état » : 9/07/18

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession d'une maison de village ne présentant plus d'utilité pour la commune.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

COMMUNE DE : SOLLIÈS PONT

CADASTRE - SUPERFICIE :

Section	Parcelle	Superficie (m ²)	Adresse/Lieudit
AT	68	120	Place général de Gaulle

NATURE - SITUATION :

Au cœur de l'agglomération, une parcelle de configuration sensiblement trapézoïdale et de bonne planimétrie, en façade sur la place du Général de Gaulle, totalement encombrée d'une construction ancienne, élevée de trois étages sur rez-de-chaussée, et anciennement à usage d'hôtel.

La construction comprend :

⇒ au rez-de-chaussée : un hall d'entrée, une vaste salle avec cheminée, poutres apparentes et une grande fenêtre en bois simple vitrage dominant sur la place, une ancienne cuisine accessible après quelques marches, un WC en demi-étage

⇒ au 1^{er} étage : une salle à manger (deux fenêtres, une porte-fenêtre, volets bois, fenêtres bois simple vitrage) avec accès à un balcon faisant toute la longueur du bâtiment, deux chambres (une avec lavabo, l'autre avec douche et lavabo)

⇒ au 2^{ème} étage : cinq chambres (quatre avec bidet et lavabo, une avec douche), une salle de bains avec baignoire et WC

⇒ au 3^{ème} étage : cinq chambres (dont quatre avec lavabo), une salle de bains avec douche et WC.

L'ensemble est en mauvais d'entretien et de conservation, totalement désaffecté, et ne possède pas d'installations techniques aux normes. L'immeuble nécessite d'importants travaux de remise en état. Il couvre une surface utile totale de 412 m² (sous réserve de mesurage).

5 - SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : Commune de Solliès-Pont
- situation d'occupation : Estimation libre de toute location ou occupation.

6 - URBANISME ET RÉSEAUX

Au PLU de la commune de Solliès-Pont, le bien est situé en zone UA correspondant aux secteurs les plus denses de Solliès-Pont.

Le bien est situé en zone inondable du PPRI.

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

Le bien a été estimé selon la méthode par comparaison au regard de l'existence d'un marché immobilier local avec des biens comparables au bien à évaluer.

La valeur vénale actuelle du bien peut être estimée à 309 000 €.

Une marge de négociation de 10 % est laissée à la libre appréciation du service consultant.

8 - DURÉE DE VALIDITÉ

18 mois

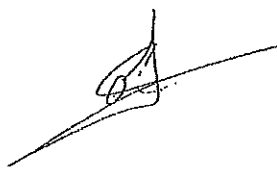
9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des finances publiques,

L'Évaluatrice



Marion MATHLOUTHI

Inspectrice des Finances Publiques

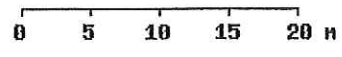
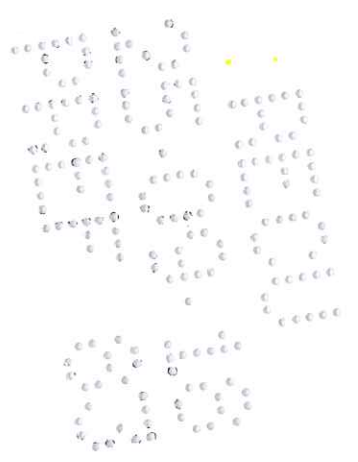
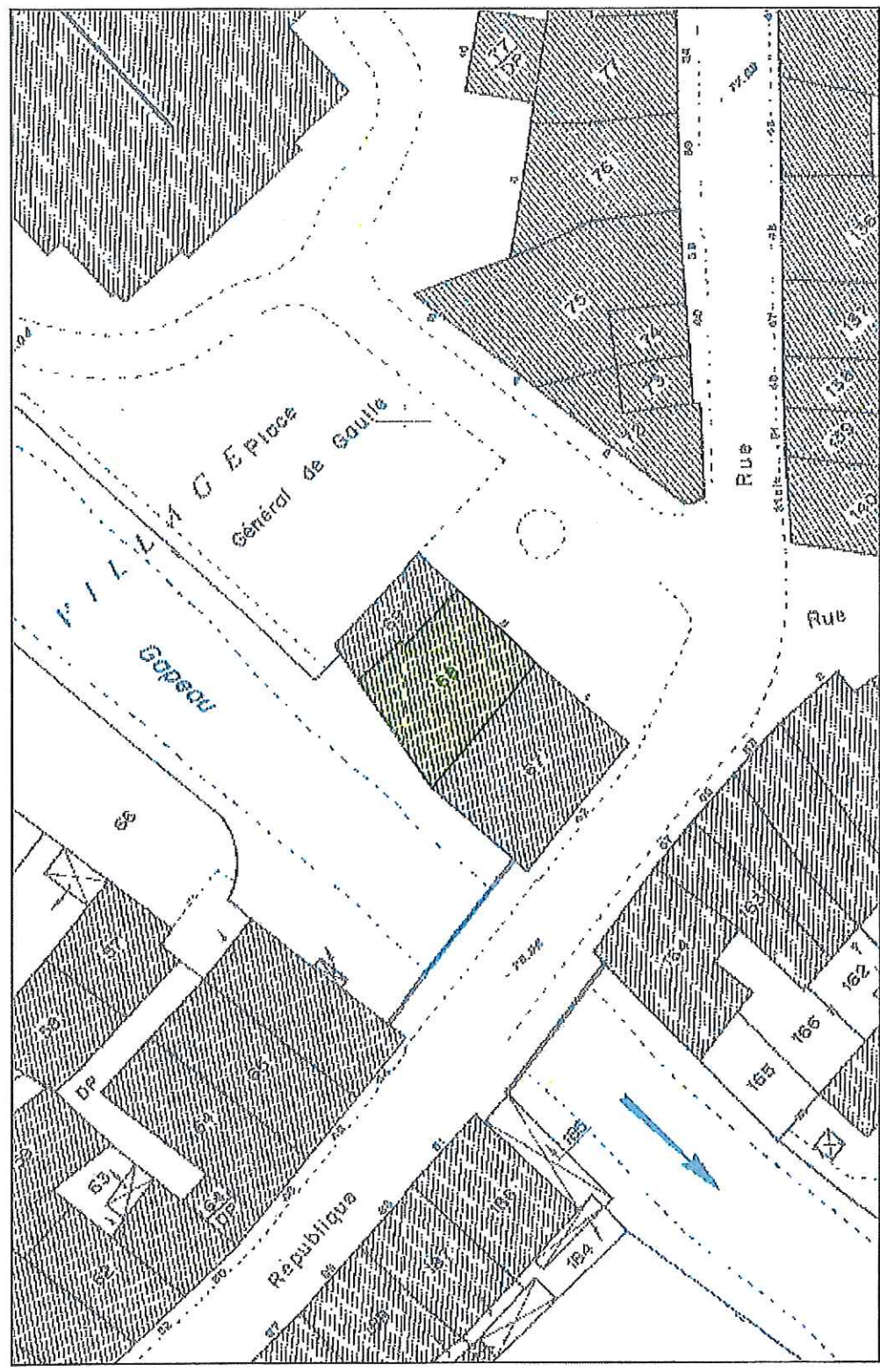


Position



Légende

- Bdparcellaire 2007
- Limite de cours d'eau
- Piscine
- Cours d'eau
- BATIS
- PARCELLES



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité ou de la ville de Commune de Solliès Pont.

